

LA RANDONNEE GRAND LARGE

Dimanche 11 Septembre 2011

BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVOYER

Foulées Grand Large ArcelorMittal Atlantique
3031 Rue du Comte Jean - CS 52 508 – 59381 Dunkerque Cedex 1

Droit D'inscription : 2 € par personne (18 ans et plus)

Règlement sur place le jour de la marche

Date limite d'inscription : **Mercredi 7 septembre 2011**

Nom : ----- Prénom : -----

Sexe : ----- Année de naissance : -----

Adresse personnelle (obligatoire) :-----

Code postal : ----- Ville : -----

Téléphone : ----- Portable : -----

E-mail (lisible) : -----

Association : -----

REGLEMENT DE LA RANDONNEE GRAND LARGE

La randonnée pédestre est une activité sportive se pratiquant en pleine nature dans le respect des lieux traversés, chemins et environnement.
La pratique de la randonnée est une activité sportive qui demande une condition physique et un équipement adapté.

Participation/ Inscription :

La randonnée est ouverte aux marcheurs aguerris sans distinction de clubs ou de fédérations, ainsi qu'aux individuels non-licenciés.

Le nombre de participants est limité à 50. A partir de l'annonce les 50 premiers inscrits seront retenus.

L'heure indiquée au programme est l'heure de départ. Par conséquent il est recommandé d'arriver **15minutes plus tôt**, soit 7h45 pour les modalités pratiques et les informations nécessaires avant le départ.

Equipement

Le randonneur doit être équipé de chaussures appropriées, ainsi que de vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Tout randonneur se présentant sans un équipement adapté, ne pourra pas participer à la randonnée

Boisson énergisante, eau et barre de céréales seront distribuées avant le départ.

Merci de prévoir un sac.

Environnement :

Il convient de respecter les lieux, la faune et la flore, ainsi que la propriété d'autrui : pas de prélèvements de végétaux, ni autres détériorations, ne pas jeter les bouteilles, emballage de barre, mouchoirs...

Sécurité

- Des guides vous accompagneront sur le trajet. Ces personnes ont reconnu le parcours qu'elles vous proposent. Il est impératif de respecter leurs consignes pour des raisons de sécurité.

- Les randonneurs sont tenus de ne pas précéder ou marcher au-delà des guides, de ne pas s'écarter du groupe

- En cas d'incident ou d'accident des équipes médicales sont prêtes à intervenir. Toute atteinte à l'intégrité physique ne relevant pas de la responsabilité des organisateurs ne peut engager des poursuites

Assurance :

Il incombe aux participants d'être ou de s'assurer personnellement par une assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Droits photos :

Droit à l'image : pour les épreuves, ces droits restent la propriété de l'organisateur par accord tacite de l'inscription de chaque participant.